



RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 2012-2013

3 décembre 2013

Dans le cadre des opérations de la Corporation minière Osisko à Malartic, un Comité de suivi a été mis en place pour faire le lien entre les citoyens et les dirigeants de la mine Canadian Malartic.

Au début de l'exercice, les administrateurs ont posé un questionnement fondamental sur le rôle actuel et possible du Comité. La Corporation minière Osisko proposa l'obtention d'un avis indépendant sur la situation du Comité, proposition qui fut entérinée par le Comité.

Madame Johanne Gélinas, Associée, Développement durable et gestion des gaz à effet de serre chez Raymond Chabot Grant Thornton, a été mandatée pour faire un diagnostic indépendant de la situation et proposer des solutions.

En regard de ses recommandations, il fut proposé d'accroître l'expertise du Comité et d'intégrer des délégués de 3 ministères, un(e) délégué(e) de la Ville et un délégué d'Osisko à participer, sur une base régulière, mensuelle, aux discussions du Comité de suivi.

Nous vous proposons un bilan sommaire des objectifs poursuivis et des activités accomplies jusqu'à la fin de l'exercice se terminant le 31 août 2013. Un regard bref sur les défis du prochain exercice conclut ce rapport annuel.

BILAN SOMMAIRE DE L'EXERCICE 2012-2013

Objectif 1 : Bâtir des relations de confiance

Regagner le niveau de confiance entre les parties nécessite du temps.

1.1 Afin de bâtir un niveau de confiance au sein même du Comité de suivi

- **Nous avons adopté une approche progressive** (par étape). Nous avons limité les premières réunions à la rencontre entre administrateurs élus et nouveaux administrateurs dans le but d'apprendre qui nous sommes, mais surtout qui nous voulons être en tant qu'administrateur du Comité de suivi.
- Par la suite, il fut décidé d'intégrer un à un chacun des délégués, au fil des mois. Cette intégration progressive a permis aux délégués de prendre connaissance de l'approche et des orientations du Comité de suivi et de définir leur rôle, au sein du Comité à titre de délégué d'une organisation.

1.2 Afin de bâtir un niveau de confiance avec la Corporation Minière,

- Nous avons choisi d'inviter un délégué d'Osisko aux réunions du Comité afin de canaliser le couloir d'information par la présence de ce représentant, bonifiant ainsi la communication entre les deux parties.
- Nous avons choisi de prioriser les discussions avec les cadres locaux, que ce soit le délégué officiel au sein du Comité, le directeur des opérations, ou certains employés clés.

1.3 Afin de bâtir le niveau de confiance avec les citoyens,

- Nous avons choisi d'utiliser différents moyens locaux de communication :
 - Des assemblées publiques thématiques à tous les trimestres. Une première assemblée a été tenue en juin permettant une mise à jour sur les activités d'Osisko.

Subséquentement au présent exercice, une assemblée thématique sur la santé a été tenue en septembre ;

- Un cahier spécial suivant chaque assemblée distribué à la population. Un premier cahier a été complété suite à l'assemblée de juin. Subséquemment, un second cahier a été distribué suivant la rencontre publique du début septembre. Ces cahiers rapportent principalement les propos exprimés par les citoyens pendant l'assemblée et les points de suivi retenus par le Comité ;
 - Des *Notes aux citoyens* ont été déposées dans chaque casier pour tout événement hors site qui méritait une explication (zone de retrait préventif, dépassement sismique, travaux 117);
 - Subséquemment, une mise à niveau du site Internet débutera sous peu.
- Nous avons choisi une approche où la visibilité du Comité sera effacée et où la relation entre Osisko et les différentes parties prenantes sera mise en avant-plan.

Des modifications ont été apportées aux règlements généraux afin d'inclure systématiquement tous les citoyens vivant à proximité du site minier.

Nous sommes agréablement surpris du chemin parcouru après une si courte période. Nous retenons comme indicateurs favorisant la reconstruction d'un lien de confiance, les éléments suivants :

- Le règlement d'un dossier actif depuis 2008
 - Demande des locataires relocalisés pour la prolongation de la subvention au loyer;
- Des discussions respectueuses fréquentes qui se tiennent en amont du processus
 - Projet de déviation de la 117
 - Requête des résidents de Rivière-Héva
- Demandes de rencontres réciproques
 - Comité vs Osisko et Osisko vs Comité
 - Comité vs Ville et Ville vs Comité
 - Comité vs citoyens et citoyens vs Comité
- Un ton respectueux dans les échanges lors de l'assemblée publique de juin. Respect dans les échanges qui s'est poursuivi lors de l'assemblée subséquente portant sur la santé.
- Une diminution des critiques envers le Comité au sein des médias et des autres parties prenantes

Objectif 2 : Augmenter l'expertise

Augmenter l'expertise était un point essentiel à la refonte du Comité. À ce titre, les recommandations du rapport de Johanne Gélinas (RCGT) étaient audacieuses. Le Comité se compose aujourd'hui de :

- Trois membres de Malartic Mariette Brassard, Johanne Bilodeau et Francois Marquis, qui siégeaient sur la précédente formation du Comité, sont demeurés actifs et font profiter le Comité de leur connaissance du milieu. Nous tenons à souligner et remercier la participation de Robert Paquin et de Chantal Gagnard pour leur implication en début d'exercice.
- Un quatrième membre, Samir Grine, s'est joint. Résident de Malartic lors de sa nomination, il a quitté vers Val-d'Or dernièrement. Biologiste de formation et oeuvrant auprès des personnes âgées à Malartic, il a apporté une contribution au niveau des axes environnement et santé.
- Jacynthe Lafond s'est jointe au Comité. Elle possède une maîtrise en environnement et est impliquée activement dans les relations industrie-intervenants du milieu et industrie-communautés autochtones. Elle est présentement active sur le dossier Rivière-Héva et travaille avec les personnes ressources chez Osisko.
- Martine Rioux s'est jointe au Comité à titre de représentante du milieu universitaire. Elle siège sur d'autres comités de participation citoyenne. Elle a été très active au sein de comités multipartites et apporte une contribution significative au niveau de la structure organisationnelle et de la planification stratégique des activités du Comité.
- Un à un les différents délégués ont accepté de siéger au Comité. Tous siègent pour une période d'environ deux heures de discussions sur une base mensuelle. Par la suite, seuls les administrateurs demeurent en place. La présence des délégués : d'Osisko, de la Ville de Malartic, du MSSS, du MRN, du MDDEFP, nous permet d'apporter une valeur ajoutée au processus d'intervention entre les citoyens et la Corporation minière.
- L'exercice 2012-2013 se caractérise par une année de transition pour le poste de coordination. Suite au départ de Serge Paquin, il a été décidé d'engager, par intérim, une consultante en développement durable afin de soutenir, à court terme, le travail du Comité. Lorsque la composition du Comité fut complétée, il a été décidé de maintenir la permanence du poste de coordination. Sylviane Legault a exprimé son intérêt à poursuivre. Sa formation en anthropologie, sa sensibilité à l'égard du développement durable et sa connaissance des dossiers nous ont amené à lui proposer un contrat renouvelable annuellement. Nous tenons à remercier Serge Paquin pour son implication au sein du Comité et les efforts déployés à sa mise en œuvre.
- L'exercice en fut également un de transition pour le poste de présidence. Suite au départ de Bernard Gauthier, en novembre, Michel Gilbert, récemment retraité du poste de vice-président exécutif chez Mines Aurizon, a accepté de prendre la relève. Michel Gilbert apporte une contribution par ses connaissances du domaine minier et de gestion d'un comité multipartite.

Selon les amendements apportés aux règlements généraux, la composition du Comité va comme suit :

Le conseil d'administration est composé d'administrateurs répondant à l'un des statuts suivants:

- a. Trois (3) résidents de la ville de Malartic;
- b. Un (1) représentant du milieu sociocommunautaire de Malartic;
- c. Un (1) résident de l'une des cinq MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, hors la ville de Malartic;
- d. Un (1) représentant du milieu universitaire;
- e. Un (1) représentant du secteur minier qui ne provient pas de la Corporation minière Osisko.

Objectif 3 : Travailler en amont

Suivant la refonte du Comité, nous avons choisi de tenir une réflexion stratégique de base afin d'encadrer et de prioriser nos actions. Voici certains éléments propres à l'approche retenue :

- Le Comité sera un agent de liaison. Il identifiera les acteurs-clés de chaque enjeu et favorisera le dialogue entre ces derniers et Osisko afin que des solutions se bâtissent ;
- Le Comité orientera ses priorités vers des actions qui répondent à des enjeux globaux (santé, environnement, ...);
- Les actions seront priorisées en amont afin de favoriser un dialogue préventif (avons-nous pensé à ..., quelle serait la réaction si...) et non en aval c'est-à-dire en mode réactif (vous auriez dû...).

Pour valider si l'ancrage se bâtit entre les différentes parties prenantes auprès desquelles le Comité est intervenu, nous retenons comme indicateurs :

- La rencontre sur le site, dans le cadre du projet d'agrandissement de la fosse et de son impact sur le tracé de la 117. Cette rencontre a permis aux employés d'Osisko de constater la présence d'une vision commune entre les administrateurs et les délégués siégeant sur le Comité ;
- Les discussions tenues dans le dossier de Rivière-Héva orientées vers la recherche de solution ;
- Les discussions ayant mené à une rencontre entre Osisko et le Regroupement des locataires relocalisés pour répondre à leur principale demande.

REGARD SUR LES ACTIVITÉS DU PROCHAIN EXERCICE

La prévision budgétaire 2013-2014 s'appuie sur les actions suivantes :

- Interventions et activités orientées prioritairement vers les citoyens de Malartic et Rivière-Héva, plaçant en second lieu les enjeux politiques provinciaux ;
- Assemblées publiques thématiques trimestrielles (septembre, décembre, mars, juin). L'assemblée de septembre a porté sur la santé. Une de ces assemblées portera sur les eaux souterraines ;
- Maintien des communications (cahier spécial, note au citoyen, encadré dans le P'tit Journal) ;
- Session de travail dans le cadre de l'étude d'impact sur le projet d'agrandissement de la fosse et de son impact sur le tracé de la 117 ;
- Possibilité d'une demande d'audience publique résultant du dépôt de l'étude d'impact ;
- Possibilité d'intervention dans le débat national résultant des audiences publiques sur le projet de mine Arnaud et d'éventuelles audiences publiques au projet Dumont de Royal Nickel,

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013-2014

\$150 000

Nous tenons à remercier ceux qui ont œuvré au sein du Comité et qui ont permis de construire les bases sur lesquelles le Comité de suivi actuel construit sa réflexion et consolide ses actions.

*Michel Gilbert
Président du Comité de Suivi*

*Sylviane Legault
Coordonnatrice*